

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE ZONAGE PLUVIAL DES COMMUNES DE MARCHEPRIME ET MIOS

Par arrêté en date du 20 novembre 2023, le Président du Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon (SIBA) a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le zonage pluvial des communes de Marcheprime et Mios. La Présidente du Tribunal Administratif de Bordeaux a désigné Madame Eliane GAUTHERON en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Daniel LECLERC en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête publique sur les dispositions de ce zonage pluvial se déroulera :

**du 08 janvier 2024 à 8h30
au 07 février 2024 à 17h00 inclus**

soit une durée de 31 jours consécutifs.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête publique seront mis à disposition du public à :

- mairie de Marcheprime, du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ;
- mairie de Mios, du lundi au vendredi de de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Les pièces du dossier d'enquête seront également disponibles sur internet durant toute la période d'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.siba-bassin-arcachon.fr>.

Les observations, propositions et contre-propositions éventuelles pourront être consignées sur les deux registres d'enquête ouverts à cet effet ou adressées par écrit sous pli fermé à : « Madame le commissaire enquêteur, « enquête publique sur le projet de zonage pluvial » – SIBA – 16 allée Corrigan, CS 40002 33311 Arcachon Cedex » ou par courrier électronique à l'adresse zonage@siba-bassin-arcachon.fr.

Le commissaire enquêteur assurera des permanences afin de recevoir également les observations et propositions écrites et orales du public à :

- la mairie de Marcheprime : le 19 janvier 2024 de 09h00 à 12h00 et le 07 février 2024 de 14h00 à 17h00.
- la mairie de Mios : le 08 janvier 2024 de 8h30 à 11h30 et le 26 janvier 2024 de 14h00 à 17h00

Le rapport du commissaire enquêteur et ses conclusions motivées seront déposés, au SIBA (2 sites : 16 Allée Corrigan à Arcachon et 2a avenue de la Côte d'Argent à Biganos), dans les mairies concernées et sur le site internet <https://www.siba-bassin-arcachon.fr>, pour y être tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.